



MAIRIE D'OUVEILLAN
11590

N° 2024-089

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

15 RUE PIERRE CALVET

Le Maire de la commune d'Ouveillan

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, à L 2213-6,
- Vu** le Code de la Route et notamment ses articles R411-8, et R 417-10,
- Vu** le Code de la Voirie Routière,
- Vu** le décret N°60-226 du 29 février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée du stationnement dans les agglomérations et les textes pris par son application.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement rue Pierre Calvet pour la livraison d'une piscine avec grue.

ARRÊTÉ

- Article 1** En fonction de l'évolution de la livraison, la circulation et le stationnement sont interdits rue Pierre Calvet le mercredi 15 mai 2024 de 07h00 à 17h00.
- Article 2** Le pétitionnaire assurera l'installation et l'entretien de la signalisation réglementaire. Les interdictions de la circulation et du stationnement seront mises en place le mardi 14 mai 2024 à partir de 16h00.
- Article 3** Le pétitionnaire s'engage au nettoyage du chantier après intervention avec remise en état d'origine.
- Article 4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 5** Les véhicules en stationnement gênant pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour une mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment l'article R 417-10.
- Article 6** Le pétitionnaire devra procéder à l'affichage sur les lieux une semaine avant la date de début des travaux.
- Article 7** Monsieur le Maire, Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef service de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Ouveillan, le 30 avril 2024

Le Maire
Jean-Antoine VILLEGAS

Publié le 30 avril 2024
Le Maire
Jean-Antoine VILLEGAS

